



## Mon ex-compagnon vit dans un camion.

Par **kreen85**, le **01/08/2016** à **09:41**

Bonjour,

Je suis séparée de mon compagnon depuis deux ans, nous avons deux enfants ensemble âgés de 3 ans et 4 ans. Après notre séparation à l'amiable, je suis partie m'installer à 200 km de notre lieu de vie afin de me rapprocher de ma famille. Jusque ici tout ce passait bien, versement d'une pension alimentaire, garde 1 week-end sur deux plus vacances scolaires...

Aujourd'hui, mon ex ne me verse plus de pension alimentaire et a pour embellie, l'envie de vivre dans un camion pour ce rapprocher de ses enfants. Cette vie en camion me fait peur (guère de place pour y vivre à trois, peur des hivers rude avec la neige, ...). Je pense faire une demande à un avocat afin de savoir ce qu'il en pense de ce mode de vie particulier pour des enfants en si bas âge. Qu'en pensez-vous ? croyez-vous qu'il pourra encore avoir des droits de garde de ses enfants dans une telle situation ? Aidez-moi svp, je veux bien être compréhensive mais pas au détriment de mes enfants.

Merci.

Par **cocotte1003**, le **01/08/2016** à **11:27**

Bonjour,

Que le père ait un droit de visite en journée c'est fort possible mais qu'il ait un droit d'hébergement pour les faire vivre en camion c'est fort probable que non. Maintenant le père propose de les prendre en vacances chez un membre de sa famille. Il est certainement temps

de voir à saisir le tribunal pour clarifier l'avenir des enfants et obtenir une pension pour leur éducation,

Cordialement.

Par **amajuris**, le **01/08/2016** à **13:12**

bonjour,  
si le camion est un camping-car de 10 mètres de long d'une valeur de 80000 €, la réponse peut être différente.  
salutations

Par **kreen85**, le **01/08/2016** à **15:06**

Et non il ne s'agit malheureusement pas d'un camping car mais d'un camion de type jumbo renault complètement aménagé par ses soins, genre camion de "teufeur"....